



Conseil d'administration du Mardi 7 novembre 2017

Le quorum est atteint avec 24 personnes, la séance commence à 18 h 05.

1. Nomination d'un secrétaire de séance. Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu du dernier CA

- Secrétaire de séance : Anne GUILLAUME.
- Ajout du point « règlement intérieur du CA »
- Le point « enregistrement vidéo » est reporté au prochain CA à la demande des enseignants qui souhaitent organiser une réunion à ce sujet avec leur organisation syndicale.
- Approbation du compte rendu du CA du 28 septembre 2017

Au point 4. Sorties, voyages et bilan financier, il faut remplacer la phrase « M. GANZHORN soumet au vote un don à « l'Association Projets Culturels » à hauteur de 2793,95 € » par la phrase "M. GANZHORN soumet au vote un don de « l'Association Projets Culturels » à hauteur de 2793,95 € ».

L'ordre du jour et le compte rendu du dernier CA sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

2. Règlement intérieur du CA

Il ne change pas, sauf pour l'article 15 : « La durée maximum de la séance du conseil d'administration est fixée à 2 heures et 30 minutes »

M. GANZHORN rappelle l'article 13 : « les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques ».

M. CHERBLANC rappelle l'article 14 : le vote se fait à main levée sauf dans le cas où un membre demande le vote secret.

Le règlement intérieur est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

3. Installation des instances

L'installation des instances est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

18 h 44 : départ des membres suppléants

4. Conventions et contrats

- Convention atelier cinéma

L'intervenant est M. Simon DESAGE. Il interviendra à partir de fin novembre, pour 36 heures et pour un montant de 1 800 €

- Convention avec la fédération des motards en colère

Intervention pour les classes de 2nde sur 3 jours et pour un coût de 40 € par jour.

- Projet GAMELAN

Assuré par la Compagnie KOTEKAN (Voix du gong) pour l'enseignement de musique en 2ndes, 1ères et Terminales pour une durée de 50 heures et un coût de 3 000 €.

- Convention avec le collège Jean-Jacques Rousseau

Ce collège de Lyon accueille le service RAIP (service responsable de la gestion des serveurs et des logiciels administratifs) pour un coût de 280 €.

La signature de ces 4 conventions est soumise au vote et adoptée à l'unanimité

5. Sorties et voyages scolaires

M. GANZHORN présente les sorties et voyages prévus pour l'année 2017-2018.

Il rappelle que certains voyages ont déjà été présentés et votés lors des 2 CA précédents.

M. Laurent SAMUEL demande si les ventes diverses effectuées l'année dernière par les élèves ont bien été déduites du tarif initial présenté aux familles.

M. GANZHORN répond que pour le voyage à Londres, le remboursement aux familles a été effectué par RIB en juin.

Mme Anne GUILLAUME soulève le problème du coût pour les familles de certains voyages qui a été augmenté l'année dernière. En effet certains repas ont dû être payés par les élèves au cours des voyages alors qu'ils avaient été budgétés au départ dans la somme « plafond » présentée aux familles.

M. CHERBLANC répond qu'il y a eu des difficultés avec certains prestataires qui n'ont pas respecté leurs engagements. Le lycée ne travaillera plus avec ces prestataires.

Il ajoute qu'un voyage à caractère pédagogique est proposé à tous les élèves de 1ère, ce qui est une force de l'établissement.

Concernant les bénéfices des ventes faites par les élèves : la somme globale récoltée par tous les élèves est divisée par le nombre d'élèves, quelle que soit la somme apportée par chacun. Cette somme ne bénéficie qu'aux élèves et en aucun cas au paiement du voyage des accompagnateurs.

Enfin, il rappelle que les familles ne doivent pas hésiter à faire une demande de participation financière auprès du fonds social (Mme FOURNIER) qui peut représenter jusqu'au tiers du coût du voyage.

Les propositions de sorties et voyages scolaires sont soumises au vote et adoptées à l'unanimité.

6. Affaires financières diverses

M. GANZHORN porte à la connaissance du conseil d'administration la circulaire du 22/8/2017 concernant les critères et modalités d'attribution du fonds social. Il présente les nouvelles modalités d'attribution des fonds sociaux.

M. CHERBLANC rappelle que le dossier monté par l'assistante sociale lors d'une demande d'aide financière reste confidentiel.

Ce point est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

7. Questions diverses

Question posée par les parents d'élèves FCPE : Les professeurs sont-ils tenus de renseigner PRONOTE ? Notes, devoirs, contenus des cours, ressources pédagogiques, réponse aux mails des parents ?

Concernant le cahier de texte : c'est une obligation réglementaire (circulaire de mai 1971), il doit être à la disposition des élèves. Des circulaires de 2009 et 2011 stipulent que l'application numérique permet d'informer les familles. C'est au Proviseur de vérifier cette obligation. Ce document officiel et juridique doit être archivé. Au lycée Beauregard, 5 enseignants (sur un effectif de 100) ne le renseignent pas correctement.

Concernant les résultats des élèves : que la note soit chiffrée ou pas, les enseignants doivent avertir les familles des résultats de leurs enfants, surtout en cas de difficultés. Ce qui est important, c'est que l'échange soit mis en place. Ce point paraît plus complexe, car une appréciation n'est pas qu'une note chiffrée. L'échange doit en tout cas avoir lieu avant que le trimestre soit terminé.

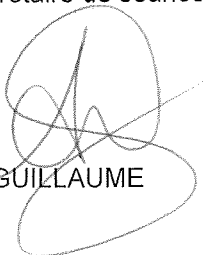
M. FULCHIRON s'inquiète sur le fait que la publication des notes sur PRONOTE ne serait pas suffisante pour informer voire alerter les familles des difficultés rencontrées par leurs enfants.

M. CHERBLANC explique que la publication des notes sur PRONOTE constitue un moyen suffisant pour avertir les familles, c'est à elles de prendre ensuite contact avec les enseignants. On ne peut rien reprocher aux enseignants dans la mesure où ils publient les notes au fur et à mesure.

M. CHERBLANC rappelle qu'il est nécessaire de respecter un délai de 48 heures avant chaque CA pour poser les questions diverses, afin de laisser le temps à la préparation des réponses.

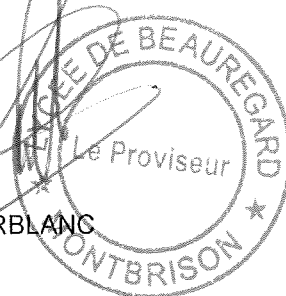
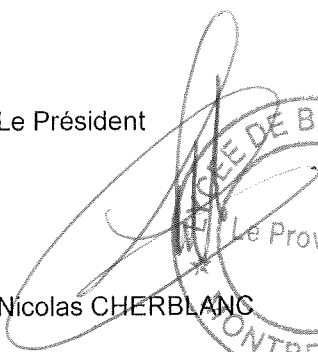
L'ordre du jour étant épuisé, M. CHERBLANC lève la séance à 19 h 33.

La secrétaire de séance



Anne GUILLAUME

Le Président



Nicolas CHERBLANC